

# **RIGULAMENTU / REGLEMENT - Raid Oxy'Jeunes 2026**

## **Articulu 1 : Urganizazione / Organisation**

La Collectivité de Corse est l'organisatrice de ce Raid Oxy'Jeunes Aventure.

Les participant.e.s devront se conformer aux directives de l'organisation ainsi qu'aux diverses législations (respect de l'environnement ; code de la route...).

En cas de non-respect de cette clause, la responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée.

## **Articulu 2 : Validazione di l'iscrizione / Validation de l'inscription**

Le raid vise à permettre la participation à des équipes issues de l'ensemble du territoire corse.

Par souci d'une représentativité équilibrée des différentes microrégions de Corse, une sélection est susceptible d'être effectuée si le nombre d'équipes inscrites venaient à dépasser la capacité d'accueil.

## **Articulu 3 : Squadre è categurie / Equipes et catégories**

Les équipes sont constituées de 3 concurrent.e.s et peuvent être mixtes.

Par équipe, un ou une capitaine d'équipe devra être désigné.e, et assurera les relations avec le comité d'organisation.

Le ou la participant.e le ou la plus âgé.e détermine la catégorie d'appartenance.

| Années de naissance                                         | Catégories |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| 2011, 2012                                                  | CADET      |
| 2010, 2029, et 2008 (si et seulement si né après le 8 juin) | JUNIOR     |

## **Articulu 4 : U Raid**

**Les dates :** les 5, 6 et 7 juin 2026.

**Le territoire :** Taravo/Valinco/Sartenais

**Les épreuves :** s'effectuent en milieu naturel et comprennent des points de passage obligatoires.

Les parcours et les activités seront dévoilés lors de l'accueil des participants.

Activités possibles : VTT ; course de montagne et d'orientation ; natation, kayak ; paddle ; parcours d'obstacles ; activités enchaînées ; adresses ; questionnaires....

La réalisation des épreuves est soumise aux aléas météorologiques et sont donc susceptibles d'être modifiées si nécessaire.

## **Articulu 5 : Impegnu di e participante è participantu / Engagement des participant.e.s**

- S'organiser pour former une équipe de 3 participants
- S'être préparé.e.s aux différentes disciplines et épreuves.
- Respecter l'environnement et le matériel, toute dégradation mineure devra être réparée par son responsable ou sera à la charge de la famille
- Se comporter avec responsabilité et civilité, aucun comportement agressif, violent ou manquant de respect ne sera toléré sous peine d'exclusion.
- La mixité dans les tentes est interdite.
- Toute consommation de tabac, d'alcool ou de substances illicites est interdite.
- Ne pas être en possession d'objets dangereux.
- Eviter d'emmener des objets de valeur. Ceux apportés seront sous la responsabilité totale de leur propriétaire. L'organisation déclinera toute responsabilité en cas de perte, vol ou de dégâts

## Articulu 6 : Attrazzi ubligatorii / Equipements obligatoires

*!!! Pinsate à marcà u vostru materiale/ Pensez à étiqueter votre matériel !!!*

### Bivouac

- ☐ Une tente (une pour l'équipe, sauf si équipe mixte)
- ☐ Un sac de couchage (adapté aux températures)
- ☐ Tapis de sol et oreiller recommandés

### Epreuves

- ☐ Des chaussures de sport (dont une adaptée à la pratique de la course en montagne et une pouvant être mouillée)
- ☐ Des vêtements adaptés aux conditions de pratiques et météorologiques (milieu aquatique et milieu montagnard)
- ☐ Un VTT à taille adaptée, en bon état de marche (marqué au nom du ou de la participant.e)
- ☐ Un casque VTT à taille adaptée (marqué au nom du ou de la participant.e)
- ☐ Des gants VTT
- ☐ Le nécessaire de réparation VTT (démonte pneu, chambres à air, rustines, pompe, liquide de frein...)
- ☐ Un téléphone (en état de marche et le nécessaire pour le charger)
- ☐ Une lampe frontale (en état de marche et avec le nécessaire pour la recharger)
- ☐ Une gourde ou dispositif équivalent
- ☐ Un sifflet
- ☐ Une boussole
- ☐ Une couverture de survie

## Articulu 7 : Sbucinera, prugressione, abbandonu è neutralizazione / Déroulement, progression, abandon et neutralisation

Le Raid est composé d'épreuves chronométrées et d'activités hors classement (obligatoires sauf raison médicale). Avant chaque épreuve une réunion préparatoire sera mise en place en présence de tous les capitaines d'équipes. Toute assistance extérieure est interdite (y compris au bivouac).

Pendant les épreuves chronométrées, les participant.e.s devront :

- Progresser groupé.e.s
- Porter la chasuble du raid
- Être équipé.e.s du matériel nécessaire à chaque épreuve
- Être en possession du road book

Le temps retenu est celui du dernier équipier franchissant la ligne d'arrivée.

En cas de défaillance d'un équipier, le reste de l'équipe peut être autorisée à poursuivre.

Les équipes incomplètes au terme de chaque épreuve seront classées, mais pénalisées.

Pour l'épreuve de VTT, en cas de casse matérielle, l'équipe peut faire le choix de poursuivre à 3 sans pénalités (course à pied pour le concurrent qui aurait cassé son VTT) ou à 2 en étant pénalisé.

Hors problème médical, l'abandon ne peut se faire qu'à un point de contrôle.

En cas de mobilisation de l'ensemble des moyens d'évacuation, la course sera neutralisée temporairement.

## Articulu 8 : Pinalità / Pénalités

**Pénalités temporaires** (évaluées par le jury de course): Progression non groupée, matériel obligatoire incomplet, équipe incomplète à l'arrivée, attitude antisportive, retard, non-respect des consignes, non passage à un point de contrôle, passage par des secteurs non autorisés, assistance extérieure.

**Exclusion** : Incivisme, dégradation, attitude injurieuse...

En cas d'exclusion, le ou la responsable légal.e sera contacté.e et devra venir récupérer le ou la participant.e sanctionné.e.

## **Articulu 9 : Prutesti / Réclamation**

Toute réclamation doit être déposée auprès du jury de course par le ou la chef.fe d'équipe, dans l'heure qui suit l'arrivée de l'équipe.

## **Articulu 10 : Classifica / Classement**

Chaque épreuve donne lieu à un classement attribuant des points en fonction du nombre d'équipes.

## **Articulu 11 : Assicuranza / Assurance**

Une assurance a été contractée par l'organisation afin de couvrir les participants ainsi que les dommages causés aux tiers. Vous pouvez par ailleurs souscrire un contrat d'assurance individuel et complémentaire couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer les concurrent.es.

## **Articulu 12 : Permessu d'utiliaà l'immagine / Autorisation d'exploitation des images**

Le ou la référent.e légal.e autorise l'exploitation à titre gracieux des images de son enfant participant, susceptibles d'être prises à l'occasion du Raid Oxy'Jeunes conformément à l'article 9 du code civil.

Cette exploitation est destinée à la promotion et à la communication de ladite manifestation via différents supports possibles tels que la presse, internet, brochures et plaquettes de présentation.

## **Articulu 13 : Règlement Général sur la Protection des Données/Regulamentu Generale nant'à a Prutezzione di i Dati**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de la Direction adjointe Sport de la Collectivité de Corse et sont destinées à sécuriser le bon déroulé de cette manifestation.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le référent de l'organisation logistique / le référent de l'organisation bivouac et le référent de l'organisation médicale.

Les données sont conservées pendant la période d'inscription jusqu'à 7 jours après le terme du déroulé de la manifestation.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [directiondessports@isula.corsica](mailto:directiondessports@isula.corsica) et/ou [donneespersonnelles@isula.corsica](mailto:donneespersonnelles@isula.corsica)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.